



DUNKERQUE

LEFFRINCKOUCK

Non réglementé

12 m

9 m

15 m

Non réglementé

12 m

9 m

9 m

Non réglementé

Voir règlement écrit

Non réglementé

9 m

15 m

CAPPELLE-LA-GRANDE

COUDEKERQUE-BRANCHE

Voir règlement écrit

9 m

15 m

9 m

15 m

15 m

15 m

15 m

15 m

30 m

Non réglementé

9 m

30 m

15 m

20 m

9 m

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Echelle 1/5000 e

0 250 500
Mètres

Légende Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
PGFIP Cadastre
CUD PLUIHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Porteur de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENT Coudekerque-Branche

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT

